Archives alainberset.ch — copie d'archive
Débat « Face à Berset, Darbellay invente le « petit oui » », paru dans 24 heures (02.09.2006), repris sur le site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://www.berset.ch/archives/documents/2006/060902.Asile24Heures.htm
Copie : Internet Archive, capture du 22.10.2007 —
https://web.archive.org/web/20071022122519/http://www.berset.ch/archives/documents/2006/060902.Asile24Heures.htm

Face à Berset, Darbellay invente le «petit oui»

DÉBAT SUR L'ASILE Admettant des réticences face aux mesures les plus dures de la loi, le PDC valaisan avoue un «petit oui». Le socialiste fribourgeois dit un non ferme, mais reconnaît les abus de la situation actuelle.

VINCENT BOURQUIN
Publié le 02 septembre 2006

Dernière ligne droite pour les votations du 24 septembre sur l'asile et les étrangers. Les bulletins de vote sont arrivés dans les boîtes aux lettres. Les tracts sont distribués, les débats se succèdent. Selon les derniers sondages, la révision de la loi sur l'asile devrait être acceptée par 54% des votants et celle sur les étrangers par 59%. Le résultat en Suisse romande demeure incertain.

Pour ses journalistes et pour ses lecteurs, 24 heures a lui aussi décidé de lancer le débat. Deux jeunes politiciens romands, parmi les plus écoutés à Berne ont ainsi croisé le fer hier matin à la rédaction. Le socialiste fribourgeois Alain Berset, opposé aux deux lois et le démocrate chrétien valaisan Christophe Darbellay, favorable à cette double révision. C'est la première fois de la campagne qu'ils se retrouvaient face à face. A noter que Christophe Darbellay sera élu aujourd'hui président du PDC suisse.

Moments forts d'un débat qui s'est concentré sur la révision de la loi sur l'asile.

LA SUISSE A-T-ELLE BESOIN D'UNE NOUVELLE LOI SUR L'ASILE?

Christophe Darbellay: La Suisse doit rester une terre d'asile pour les gens qui sont persécutés. Nos engagements internationaux ne changent pas et on doit les respecter. Mais nous avons des problèmes en matière d'asile et ce serait faux de les nier. Nous sommes ainsi confrontés, comme dans toute l'Europe, à un problème de mouvement de population lié à des différences choquantes de richesse. C'est légitime de venir chercher son bonheur ailleurs, mais cela n'a rien à voir avec l'asile. Beaucoup de requérants ne remplissent pas les critères pour obtenir l'asile. D'ailleurs seuls 15% d'entre eux obtiennent le statut de réfugié. D'autre part, actuellement 7000 personnes sont toujours en Suisse, alors qu'elles devraient être renvoyées. Tout simplement, on ne peut pas exécuter ces renvois car elles n'ont pas de papiers.

Alain Berset : L'année passée, 10000 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse. C'est le chiffre le plus bas de ces 20 dernières années. Il n'y a donc aucune urgence. On devrait donc pouvoir mener dans le domaine de l'asile un débat serein. Je

reconnais d'ailleurs qu'il existe des problèmes. J'en vois principalement deux: notre incapacité à exécuter des renvois et les abus. Il y a deux types d'abus. La petite criminalité liée principalement à l'inactivité forcée des requérants d'asile. Et la grande criminalité contre laquelle on dispose d'un arsenal pénal. Mais rappelons que seuls 4% des requérants sont concernés par la criminalité. D'ailleurs principalement la petite.

POURQUOI DE NOUVEAUX ACCORDS DE RÉADMISSION PERMETTANT DE RENVOYER PLUS FACILEMENT LES REQUÉRANTS DÉBOUTÉS N'ONT-ILS PAS ÉTÉ SIGNÉS?

Alain Berset: Ruth Metzler avait beaucoup travaillé dans ce domaine. Avec quelques succès. Depuis que Christoph Blocher est à la tête du Département de justice et police, il ne se passe plus rien du tout. Je le soupçonne de faire exprès de ne pas signer des accords de réadmission, même si je suis conscient que c'est difficile.

Christophe Darbellay: Selon vous, la seule solution serait les accords de réadmission. Mais il y en a actuellement 33 et 10 qui sont en préparation. Il y a trois jours, Christoph Blocher a signé un accord de réadmission avec la Grèce. Cela fait rigoler tout le monde. Mais il y a quand même des gens qui transitent par ce pays.

UN REQUÉRANT QUI ARRIVE SANS PAPIERS D'IDENTITÉ A-T-IL ENCORE DES CHANCES D'OBTENIR L'ASILE?

Alain Berset: 50% des personnes ayant obtenu le statut de réfugié n'ont pas pu présenter de papiers d'identité à leur arrivée en Suisse. Ils avaient par exemple des actes de naissance ou des permis de conduire qui, désormais, ne seront plus valables. On nous promet qu'il y aura des exceptions, mais il faudra voir si elles seront appliquées et ne pas oublier qui est le chef de ceux qui devront appliquer la loi (n.d.l.r.: Christoph Blocher). Un requérant malhonnête va continuer à détruire ses papiers et il ne pourra pas être renvoyé. Cette mesure est totalement inefficace.

Christophe Darbellay: 80% des requérants d'asile, aujourd'hui, n'ont pas de papiers. Cette mesure de non entrée en matière pour les personnes n'ayant pas de papiers n'a rien de dramatique. Une personne qui arrive dans un centre, comme celui de Vallorbe sera auditionnée par une personne de la Confédération. Il y aura aussi un représentant des œuvres d'entraide et un interprète. Ces entretiens dureront entre deux et six heures. Si la personne qui n'a pas de papiers d'identité et peut expliquer cette absence, une procédure sera ouverte. En cas de doute, une enquête supplémentaire sera effectuée.

Alain Berset : N'oublions pas que les passeports et les cartes d'identité qui seront exigées sont aussi les documents permettant l'exécution les renvois. Par ailleurs, il est arrivé que la présence d'un passeport ou d'une carte d'identité soit invoquée pour refuser la demande. Sous prétexte qu'un véritable opposant ne peut pas obtenir de tels papiers de son gouvernement.